



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 124017

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la décision du Conseil d'État d'annuler l'arrêté ministériel du 29 septembre 2011 sur les tarifs de la vente de gaz naturel. Celle-ci intervient alors que les tarifs du gaz ont augmenté de près de 20 % depuis 2009. Cette année, l'application de la réglementation en vigueur aurait dû conduire à une nouvelle hausse de 9 % à 10 %. Cette perspective d'augmentation suite à la décision du Conseil d'État est insupportable notamment pour les familles les plus modestes. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend faire et quelles mesures elle envisage de prendre afin que les tarifs du gaz ne soient pas augmentés cet hiver pour les particuliers.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124017

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12943

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)